

LES BREVES DE LA PLAINE

Nouveau confinement : je reste à votre écoute

La situation sanitaire en France nous a amenés à un nouveau confinement. Comme au mois de mars dernier, l'équipe d'AQUI'Brie reste opérationnelle en télétravail.

Il n'y aura pas d'animation organisée sur le territoire par votre animatrice mais les rendez-vous individuels sont maintenus dans la mesure du possible par téléphone ou visioconférence.

Je suis joignable par téléphone au 06.07.99.34.99 et par mail marion.personnic@aquibrie.fr

N'hésitez pas à me solliciter pour toute question.

NOUS SOMMES CONFINÉS MAIS PAS DÉCONNECTÉS !

LA CONSTRUCTION DU PSE SE POURSUIT

Ce travail pour un Paiement pour Service Environnemental est entamé sur le territoire depuis longtemps. En septembre et décembre 2019 des ateliers ont été organisés sur le territoire et les discussions ont été riches. Depuis lors, nous travaillons à faire coïncider le cahier des charges qui avait été construit avec des indicateurs recevables par l'AESN dans le cadre de l'AMI pour le PSE.

Les nouveaux élus de la ville de Nangis ont rencontré l'AESN à ce sujet

en septembre 2020. Sur la base du travail déjà réalisé, nous poursuivons la construction du PSE avec des indicateurs qui soient satisfaisants pour les agriculteurs, dans l'objectif de renforcer la protection de la ressource en eau. Nous espérons que le dispositif puisse être opérationnel dès l'année prochaine, pour la campagne 2021-2022.

LA LUZERNE, UN ATOUT DANS LA ROTATION

CAPDEA, coopérative agricole de déshydratation située à Assencières, étend son territoire d'action et recherche de nouvelle surface de luzerne, bio ou conventionnelle, jusqu'à Nangis !

Utilisée en tête d'assolement, la luzerne peut être un véritable atout dans vos rotations. Elle a un pouvoir couvrant très fort, ce qui va permettre d'étouffer les adventices. Elle permet aussi de fixer l'azote atmosphérique et ainsi le stocker pour la culture suivante. Son système racinaire en pivot est un atout pour structurer le sol. On peut la semer à la fin de l'été, après un céréale, pour la faucher à partir du printemps suivant, jusqu'à 4 fois par an. On peut aussi la semer au printemps, la première fauche sera alors l'année d'après.



Cette culture présente toutefois quelques contraintes : l'implantation doit se faire dans les bonnes conditions, dans un sol peu acide ou hydromorphe. Sa destruction peut s'avérer compliquée également, en fonction des conditions dans lesquelles elle sera travaillée. Si cette culture peut demander du temps de travail au champ, on peut cependant la conduire sans traitement phytosanitaire, ce qui est non négligeable pour votre IFT mais également pour la ressource en eau ! Les effets bénéfiques de la luzerne se ressentiront sur vos cultures suivantes, et ce pendant plusieurs années.



LA RÉGLEMENTATION GLYPHOSATE ÉVOLUE

Dans le cadre du plan de sortie du glyphosate, l'Anses a lancé une évaluation des alternatives non chimiques à l'herbicide dont les résultats ont été rendus le 9 octobre 2020. L'usage de cette substance est dorénavant « restreint aux situations où le glyphosate n'est pas substituable à court terme ». Cette évaluation concernait l'ensemble des filières agricoles et pour les usages non agricoles. Elle a également des conséquences sur les usages à venir puisque les résultats sont désormais pris en compte par l'Anses pour renouveler ou délivrer les autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits à base de glyphosate.

Pour les grandes cultures (céréales, colza, tournesol...), les résultats sont les suivants :

- Interdiction d'utilisation du glyphosate lorsque la parcelle a été labourée entre deux cultures (sauf cas particulier) ;
- Utilisation autorisée dans les situations de lutttes obligatoires réglementées ;
- Restriction de la dose annuelle maximale autorisée à 1 080 g par an et par hectare, soit une réduction de 60 % par rapport à la dose maximale actuellement autorisée.

Pour en savoir plus

<https://www.anses.fr/fr/content/glyphosate-l-anses-publie-les-résultats-de-son-évaluation-comparative-avec-les-alternatives>

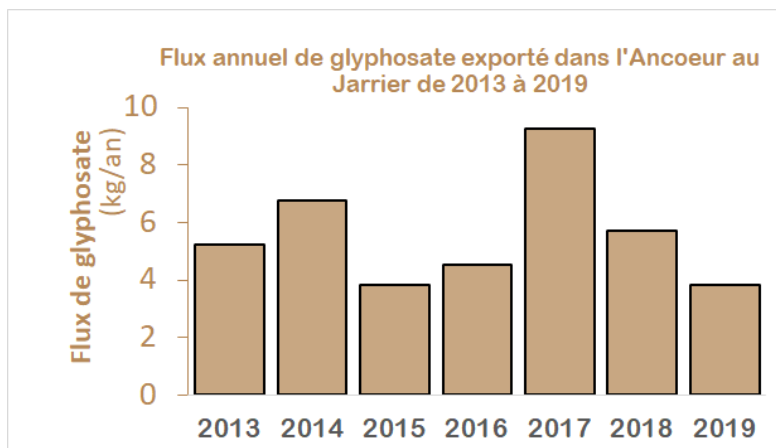
ET SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Les herbicides font partie des principales matières actives retrouvés dans l'eau de l'Ancoeur. Le glyphosate en fait partie comme d'autres.

Quelles quantités sont retrouvées ?

AQUI'Brie suit dans les eaux de surface et souterraines les teneurs des nitrates et des matières actives phytosanitaires, analysées au moyen de plusieurs réseaux de surveillance existants.

La station du Jarrier, située à l'exutoire du bassin de l'Ancoeur, permet de donner un aperçu des molécules phytosanitaires qui transfèrent au sein du bassin versant. Le glyphosate est le 2ème herbicide le plus exporté (après l'AMPA son produit de dégradation) et le plus concentré en moyenne à l'année. Depuis 2013, les quantités exportées varient peu hormis les années où le climat est très variable : des très faibles pluies en 2015 ont limité son transfert alors qu'à l'inverse des fortes pluies en mars et septembre 2017, tout juste après son application, ont facilité son export dans les eaux de l'Ancoeur.



Poursuivre les efforts pour réduire son utilisation

De nombreux leviers existent afin de réduire les traitement herbicides : cultures à bas intrants, désherbage mécanique, semis sous couvert ... Grâce à cet effort commun, nous continuerons à protéger la ressource en eau de la nappe du Champigny.

N'hésitez pas à me contacter pour envisager ensemble la mise en place de ces leviers sur votre exploitation.

↳ CONTACT : Marion PERSONNIC, animatrice agricole : marion.personnic@aquibrie.fr / 06.07.99.34.99